

AVIS PUBLIC

Nouvelle tarification en transport collectif pour les navettes évènementielles

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE :

La MRC de Portneuf, mandataire du service de transport collectif pour le territoire de la MRC de Portneuf, a, lors de sa séance du conseil du 14 mai 2025, adopté la nouvelle tarification recommandée par la Corporation de transport régional de Portneuf.

Cette nouvelle tarification de 12 \$ (aller-retour) en transport collectif, pour les navettes évènementielles, entrera en vigueur à compter du 21 juin 2025.

CAP-SANTÉ, CE 21 MAI 2025.



Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et greffière-trésorière